

Montpellier, le 10 juillet 2015

**COMITÉ DE
QUARTIER LES
AUBES**

En lettre recommandée avec avis de réception
Objet : *projet immobilier sur les terrains
du diocèse Bd E. Renan*

N/référence : *Lettre à Mairie 100715VDS.doc*

Monsieur le Maire Philippe SAUREL
Mairie de Montpellier
1 Place Georges Frèche
34000 MONTPELLIER

Monsieur le Maire,

Nous avons rencontré Mme Jannin le 7 mai au sujet du projet immobilier envisagé sur les terrains du diocèse et lui avons remis un courrier circonstancié ; nous avons tenu plusieurs réunions de travail sur ce sujet – la dernière le 29 juin ouverte à tous les habitants du quartier. Nous venons porter à votre connaissance la synthèse de ce travail et nos conclusions quant à l'évolution envisagée sur les terrains appartenant à l'évêché au cœur du quartier des Aubes.

Nous demandons :

- *Une limitation de la hauteur des immeubles qui ne saurait excéder celle des bâtiments voisins (R+4 au maximum),*
- *Des façades en retrait par rapport à l'alignement le long du boulevard Ernest Renan,*
- *Un espace public ouvert,*
- *Et, entre autres, l'intégration d'une salle associative polyvalente.*

Notre intention est d'éviter un projet hors d'échelle, en dysharmonie avec le paysage urbain environnant, sans ancrage dans le site et entraînant une forte dégradation de la qualité de vie dans le quartier (circulation, stationnement, eaux souterraines).

Ces propositions, soutenues par les habitants du quartier à travers une pétition citoyenne massivement signée pourraient être prises en compte dans le cadre d'une démocratie participative et effective de proximité et devraient pouvoir aboutir en recourant à l'une des démarches suivantes sans exclure d'autres voies possibles :

- *Une négociation entre le propriétaire, le promoteur et la Mairie,*
- *Sinon, l'exercice par la Mairie de son droit de préemption.*

Notre démarche s'inscrit dans le cadre de la concertation que nous avons pratiquée jusqu'à maintenant, je crois que nous y sommes les uns et les autres attachés. L'imposition d'un projet qui ne tiendrait pas compte de nos demandes conduirait à nous interroger sur la signification que revêt pour vous la pratique de la concertation et nous amènerait à envisager les différents recours possibles offerts par la loi pour faire évoluer un projet néfaste pour la qualité de vie dans notre quartier.

En vous remerciant, Monsieur le Maire, de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et dans la continuité des premiers échanges avec Mme Jannin, adjointe à l'Urbanisme, je vous prie de croire en nos sentiments citoyens respectueux.

Le Président du CDQ Les Aubes
Serge GUIDEZ

P.J. : copie de la pétition en 73 pages